



Conseil National CGT Finances Publiques du 12 mai 2025 au 15 mai 2025

Compte rendu du mercredi 14/05/25

Reprise des travaux à 9h00 avec l'intervention de Thomas Vacheron (Cheminot / secrétaire confédéral) et Gilles Tardieu (Textiles / secrétaire UD Corrèze)

- Rappel que la négociation collective est un acquis historique du rapport de force (CNR, Mai 68, lois Auroux).
- Dénonciation de la dégradation continue du droit syndical sous les gouvernements récents (Pénicaud, Macron).
- Affirmation que la CGT refuse le terme de « partenaires sociaux » qui masque les conflits d'intérêts réels.
- L'accord d'entreprise est présenté comme une photographie ponctuelle du rapport de force, et non un aboutissement.
- Mise en garde contre la transformation de l'unité syndicale en compétition néfaste entre organisations.
- Soulignement du recul de la participation aux élections professionnelles et du taux de grève - sauf lors des mouvements sur les contre-réformes des retraites.

Interventions des délégués

- Inquiétude face aux négociations indemnitaires lancées sans véritable rapport de force.
- Critiques sur la signature de l'accord sur la prime ACF (+40 €) jugé insuffisant et non représentatif des revendications.
- De nombreux agents, notamment les contractuels, restent largement exclus des avancées indemnitaires.
- Propositions pour renforcer la démocratie syndicale : plus de réunions, d'espaces de paroles, moments conviviaux.
- Constat du recul de la négociation locale : tout est centralisé au niveau national.
- Les restrictions sur le droit de grève dans la Fonction publique d'État rendent la mobilisation plus complexe.
- Exemples de criminalisation croissante de l'action syndicale, notamment dans les DOM-TOM (affaire Jacques Bino).

- Disparition d'instances (CAP, CHSCT) qui réduit les marges de manœuvre pour agir en amont.
- Tentatives de contournement du droit de grève en sollicitant l'encadrement, notamment à la SNCF.
- Appel à renforcer les actions interpro et les stratégies pour agir sur les flux financiers des entreprises.

Réponses de Thomas Vacheron et Gilles Tardieu

- Rappel que la grève n'est qu'un des moyens de lutte ; d'autres formes sont à envisager.
- Soulève la question de la légitimité des positions : les critiques exprimées sur les 40 € d'ACF représentent-elles l'avis majoritaire ?
- Importance de consulter réellement les syndiqués pour construire les revendications.
- Nécessité d'harmoniser les droits entre secteurs : permettre le débrayage pour les agents publics d'État.
- La CGT doit travailler à redonner du sens à la notion de service public, aussi bien pour les usagers que pour les agents.
- Proposition d'échelonner les actions : signature de pétitions, débrayages, grèves ciblées... pour rassembler large.
- La revendication de masse est perçue comme un levier de réactivation du collectif.
- Sur les négociations précédentes : avis partagé au sein de la CEN, sections contre, mais 58 % des syndiqués pour.
- Autocritique sur la stratégie contre la réforme des retraites : la CGT a suivi le tempo de la CFDT, sans réussir à imposer le sien.
- Dénonciation des accords de méthode et clauses de confidentialité qui empêchent d'informer les syndiqués sur l'avancée des négociations.

Après midi restitution des ateliers de la veille sur la démocratie syndicale et débats

- 14h00 - 16h20 restitutions et débats
- 17h00 - 19h00 discussions autour de la mise en œuvre de la démocratie syndicale dans le cadre des négociations collectives

Contexte

- Le congrès précédent avait acté la nécessité de consulter les sections lors des négociations collectives.
- L'épisode de la prime ACF a généré des tensions : sections majoritairement contre, syndiqués favorables à 58 %, divisions au sein de la CEN.
- Objectif du débat : établir une méthode de consultation claire et démocratique pour les négociations à venir.

Problèmes soulevés

- Manque d'expression lors des visios : environ la moitié des sections ne prennent pas la parole.
- Les consultations par mail donnent pas assez de retours.
- Difficile de sécuriser d'avantage le vote sans le rendre trop lourd à organiser.
- Décalage entre le rythme démocratique de la CGT et le calendrier imposé par la direction.
- Cogitiel n'est pas à jour, compliquant la communication directe avec les syndiqués.
- Certaines sections manquent de moyens pour organiser une consultation efficace.

Questions débattues

- Faut-il consulter directement les syndiqués (par mail) ou passer par les sections ?
- Faut-il consulter les retraités sur les négociations indemnitaires, y compris ceux sans adresse mail ?
- La clause de confidentialité imposée par la DG empêche-t-elle la consultation ?
- Quelle légitimité pour une section à trancher si peu de syndiqués s'expriment ?

Éléments de réponse - Fanny

- Seule la CGT a refusé la clause de confidentialité, ce qui a poussé la DG à l'imposer.
- En cas de clause de confidentialité, la CGT ne signera pas le protocole d'accord.
- La consultation en CE élargie ne garantit pas l'expression des primo-militants.
- Il est difficile de produire et diffuser rapidement les documents nécessaires à une consultation large.
- La démocratie directe ponctuelle ne remet pas en cause la démocratie participative.
- Peu importe le taux de réponse : il s'agit d'une consultation, pas d'un vote décisionnel.

Propositions discutées

- Organiser les débats en amont et partager les informations au fil des négociations.
- Informer les sections des évolutions pour qu'elles relaient auprès des syndiqués.
- Supprimer les clauses de confidentialité dans les futures négociations.
- Utiliser les visios avec deux sessions possibles pour permettre plus de participation.
- Fiabiliser les bases de Cogitiel.
- Envisager la participation des camarades experts dans des temps d'explication collective.

Modalité de consultation retenue

- Consultation des sections en deux temps :
 - 1 visio-débat
 - 1 consultation par mail
- Les sections organisent ensuite la consultation des syndiqués selon la méthode qu'elles jugent adaptée (AG, CE élargie, mail...).
- Mise en place d'un outil sécurisé à disposition des sections en difficulté.

Résultat du vote

- Pour : 101
- Contre : 2
- Abstention : 6

Fin de séance : 19h07